

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 089-218900694-20240412-016_2024-DE

SLOW

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
de l'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CHAILLEY

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12 + 2
DATE DE CONVOCATION		
02/04/2024		
Date d'envoi au contrôle de légalité :		
15 AVR. 2024		
N° d'ordre de la délibération		
016_2024		

SEANCE du 12 avril 2024
L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril, le Conseil Municipal de la commune de Chailley, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Fontaine, sous la présidence de M. Philippe GUINET-BAUDIN, Maire Etaient présents : Mrs Hervé CYGANKO, Stéphane BOQUANT, Marcel RENAULT, (Adjoints), Mrs Patrice DOYEN, Claude MARGUENAT, Alain GORNEAU, Philippe FERLET, Hubert JOSSIER Mmes Ismérie BRUNAT, Laurence RENVOYE, Viviane ROUSSEL, Absents excusés : Mme Marie-France DAGUIN, pourvoir à M. S. Boquant M. Jonathan THYRIOT, pourvoir à M. Ferlet Mme Nathalie LAMBERT Absents non excusés : Secrétaire de séance : Hubert JOSSIER
Approbation du compte de gestion 2023 Budget eau et assainissement

Le conseil municipal,

** Après s'être assuré que le Service de Gestion Comptable de Joigny a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement de la commune de Chailley, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures,*

** Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

approuve le compte de gestion du SGC JOIGNY pour l'exercice 2023.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vu, fait et délibéré le jour, mois et an que dessus ont signé
tous les membres présents.

Le Maire
Philippe GUINET-BAUDIN

